

S.O.S.

QUARTIER de l'EUROPE en DANGER

La **SOVAFIM** propriétaire des halls abritant le « **Parking de l'Europe** » vient de donner congé à son locataire, la Société C.N.S., Gérant exploitant ce parking.

Les abonnés de ce parking ont reçu une lettre de la C.N.S. datée du 25 Janvier 2010, les avisant de devoir libérer les lieux au plus tard le 28 Février ; date récemment repoussée au **31 Mars 2010**.

Ce qui va se traduire par quelques 450 véhicules « mis à la rue » dans ce quartier où la quasi totalité des rues sont à sens unique de circulation avec stationnement bilatéral. D'où l'impossibilité d'aménager la voirie pour augmenter le nombre de places de stationnement.

Cette fermeture du parking, justifiée par la SOVAFIM au motif de non-conformité avec les règles de sécurité, est **inacceptable dans le délai imposé** sans concertation avec les principaux intéressés : l'Exploitant et sa Clientèle.

○ D'abord, parce que, tout en souhaitant vouloir respecter la réglementation, (*tout comme le fameux « principe de précaution », très à la mode*), les risques réels doivent être appréciés en tenant compte de la « configuration » du bâtiment qui ne présente pas les mêmes caractéristiques de dangerosité que les parkings généralement construits en sous-sol, c'est-à-dire en milieu fermé, et pour lesquels l'essentiel de la législation est destiné.

○ Ensuite, il est toujours possible
d'effectuer les travaux par étapes.

○ Enfin, tant que la cession de l'ensemble immobilier n'est pas signée, que les études d'un nouveau projet immobilier ne sont pas achevées, et même, tant que le Permis de Construire n'est pas délivré, il est inutile de fermer ces locaux, voire risqué. « La Nature ayant horreur du vide » des locaux inoccupés deviennent vite un lieu refuge pour quelques SDF, voire un dépôt d'ordures.

La SOVAFIM pourrait faire l'économie des frais de gardiennage, et même encaisserait le loyer dû pour l'exploitation.

C'est pourquoi l'**ASSOCIATION**

UN PARKING POUR LE QUARTIER DE l'EUROPE

vient d'être créée pour défendre la poursuite de l'exploitation en parking jusqu'à ce qu'une solution transitoire soit trouvée et proposée aux utilisateurs du parking actuel.

SI VOUS ÊTES ABONNÉS ou
CLIENTS en PARKING HORAIRE,
et tenez à disposer d'un parking facile d'accès dans le quartier de l'Europe.

SI VOUS ÊTES RÉSIDENTS dans le QUARTIER,
et tenez à ce que la tranquillité relative du quartier de l'Europe ne soit pas remise en cause par les difficultés de circulation et de stationnement consécutives à la fermeture du parking actuel de l'Europe,

Rejoignez l'**ASSOCIATION**

UN PARKING POUR LE QUARTIER DE l'EUROPE

en vous déclarant intéressé par sa démarche.

INSCRIVEZ -VOUS au... ➡